

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 3

Artikel: PCi : sauvegarde de la vie
Autor: Znaïdi, Sadok
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Message de M. Sadok Znaïdi, Secrétaire général de l'OIPC, à l'occasion de la Journée mondiale de la protection civile, 1^{er} mars 1995

PCi: sauvegarde de la vie

«Les organisations nationales de protection civile ont un rôle capital à jouer face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme, tant en matière de prévention et de préparation qu'en cas d'intervention. Leurs responsabilités sont de plus en plus étendues, dans toutes les régions du monde, compte tenu de l'ampleur des menaces auxquelles elles doivent faire front. De plus en plus, les structures nationales de protection civile ont à remplir la tâche d'organisme coordinateur entre tous les partenaires amenés à intervenir dans la gestion des situations d'urgence. Agissant dans un cadre multisectoriel, elles constituent l'organe de conduite idéal des multiples et diverses opérations de sauvegarde de la vie, du patrimoine et de l'environnement, avant, pendant et après les catastrophes.

C'est tout particulièrement dans la phase de préparation aux catastrophes et dans la mise en œuvre de mesures de prévention que la protection civile doit assumer cette fonction d'état-major, au moment où il faut intégrer paramètres démographiques, sociaux, techniques... C'est, en effet, de la validité des plans de prévention et de préparation aux risques qui sont conçus sous les auspices des services de protection civile que dépend, dans de nombreuses régions du monde, le sort de millions d'individus. Une donnée de nature géologique mal intégrée ou une information erronée concernant le nombre d'habitants d'une zone soumise à des risques naturels, par

La date du 1^{er} mars de chaque année a été instituée Journée mondiale de la Protection civile par résolution de la IX^e Assemblée générale (1990) de l'Organisation internationale de Protection civile (OIPC). Cette résolution a été communiquée officiellement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Un grand nombre d'Etats célèbrent cette Journée mondiale, montrant par là l'importance du rôle qu'ils attachent à la Protection civile dans un monde où les populations sont chaque jour plus menacées.

L'Organisation internationale de Protection civile (OIPC) est une organisation intergouvernementale créée en 1972 afin d'intensifier et de coordonner, sur le plan mondial, le développement et le perfectionnement de l'organisation, des méthodes et des moyens techniques qui permettent de prévenir et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles en temps de paix, ou de l'emploi des armes en temps de conflit. Son siège est à Genève (Suisse).

exemple, peuvent rendre totalement inadéquat tel ou tel plan de sauvetage.

Lors de situations d'urgences, c'est aux organismes nationaux de protection civile qu'il appartient, dans de nombreux pays, de gérer et de coordonner les actions des différents corps d'intervention civils et militaires engagés dans les opérations de secours: sapeurs-pompiers, services médicaux, génie, police, gendarmerie, armée, pour n'en citer que quelques-uns, de

même que l'assistance éventuellement sollicitée auprès de la communauté internationale.

On le voit, de par la nature et l'étendue de leur mission, les structures nationales de protection civile n'ont pas le monopole de tel ou tel type de situation, que ce soit en matière de prévention, de préparation ou d'intervention. Elles n'ont pas non plus pour vocation de se spécialiser dans une discipline particulière. Multifonctionnelles, elles constituent bel et bien pour les Etats un instrument de gestion privilégié destiné à faire face dans les meilleures conditions possibles aux risques et aux catastrophes.

En invitant les gouvernements à considérer que l'expression protection civile devrait être utilisée pour désigner toutes les mesures humanitaires visant à la préservation des populations dans leur existence, leur patrimoine et leur environnement contre les accidents et les catastrophes de toute nature, la Déclaration universelle de la protection civile adoptée à l'issue de la X^e Conférence mondiale de la protection civile, à Amman (Jordanie), en 1994, a mis l'accent sur ce rôle unique et capital joué par les services nationaux de protection civile.

Cette déclaration appelle d'ailleurs les gouvernements à renforcer davantage les structures nationales de protection civile de manière à leur permettre de pleinement jouer ce rôle de coordination entre les partenaires nationaux pouvant intervenir dans la lutte contre les catastrophes et à créer dans les pays où elles n'existent pas encore des structures nécessaires avec l'aide et l'assistance des pays développés à cet égard, notamment par l'intermédiaire de l'OIPC.

C'est pourquoi, cette année, le thème de la Journée mondiale de la Protection civile, qui commémore la création de l'OIPC en tant qu'organisation intergouvernementale, le 1^{er} mars 1972, est

«protection civile: sauvegarde de la vie, du patrimoine et de l'environnement».

En peu de mots, la mission des structures nationales de protection civile est ainsi résumée et ce thème rappelle à chacun la très large portée de leurs interventions.

A cette occasion, en tant que Secrétaire général de l'OIPC, je tiens à rendre hommage à tous les services nationaux de protection civile pour leur constant engagement en faveur de la population, à leur adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de leurs tâches et à les assurer de tout le soutien possible de l'OIPC dans leurs activités. ▀

PIN

**Nach
Ihrer
Vorlage**

Preisbeispiel: 1000 Stück, 15 mm

Fr. 999.-

Neu: Geburts- und Hochzeitspin

Gratis-Info von

INTERARGUS

Gartenstrasse 20, CH-4242 Laufen

Telefon 061 761 32 52, Telefax 061 761 30 13